

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du 26 mars 2007.

L'an deux mil sept et à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M.CHARLES Christian, Melle CHARLES Marie-Odile, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEPEE Eric, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Mme TALLANDIER Marcelle, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

**Absents** :néant

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Melle Viviane NY

---

Le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2007 est approuvé à l'unanimité.

**I) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2006, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 et REPRISE DES RESULTATS 2006 : COMMUNE**

Le Conseil municipal approuve et vote par 8 voix pour et 2 abstentions le compte de gestion 2006 établi par Monsieur le Trésorier.

Le Conseil municipal approuve et vote par 8 voix pour et 2 abstentions le compte administratif 2006 et la reprise des résultats 2006.

**II) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2006, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 et REPRISE DES RESULTATS 2006 : CCAS**

Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité le compte de gestion 2006 établi par Monsieur le trésorier.

Les membres du CCAS approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2006 et la reprise des résultats 2006.

**III) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 : COMMUNE**

Le Maire présente le budget primitif 2007 lequel s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : recettes : 217 063 €

dépenses : 200 568 €

Investissement : recettes : 126 450 €

dépenses : 126 450 €

Le Conseil municipal approuve et vote par 8 voix pour et 2 abstentions le budget primitif 2007.

**IV) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 : CCAS**

Le Maire présente le budget primitif 2007 lequel s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement : 1244,05 €

Investissement : 6,22 €

Pas de dépenses prévues en 2007.

**V) VOTE DES TAXES LOCALES (10 pour)**

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter pour 2007 les quatre taxes locales.

taxe d'habitation = 5,39% ; taxe foncière sur la bâti = 8,69 % ;

taxe foncière sur le non bâti = 19,37% ; taxe professionnelle = 5,87 %

## **VI) Attribution du logement communal de Chevigny. (unanimité)**

Le maire rappelle que le logement a été rénové par les agents verts de la commune, aidés par M. DUCHESNE Bernard qu'il tient à remercier.

Le Maire informe le Conseil municipal que le logement a été visité par cinq personnes. Deux ont retourné les documents nécessaires. Après examen, la candidature de M. POIVET Xavier est retenue par le Conseil municipal.

La location du logement interviendra au 1<sup>er</sup> avril.

## **VII) Adhésion de la commune à l'association de préfiguration e-Bourgogne. (unanimité)**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une présentation de cette plate forme électronique par une déléguée du Conseil Régional et donne tous éléments utiles quant à la pertinence d'adhésion de la commune auprès de l'association de préfiguration e-Bourgogne.

Représentant de la commune : Jacky LÜDI, Maire.

## **VIII) Voirie.**

Mme Claudine PERROT, 1<sup>ère</sup> adjointe, procède à un point de la situation.

1. Le projet retenu pour 2007 concerne les travaux sur le chemin vicinal 128 de Cras, pour un coût estimatif de 15 632,12 €. Le montant de la subvention accordé par la communauté de communes n'est pas encore déterminé (entre 30 et 35%)

2. Fauchage : La dernière facture de M. GRIMARD n'est pas encore arrivée. Suite à différents constats, proposition est faite de changer de prestataire et de procéder à un appel d'offres auprès de trois entreprises. Cet appel d'offres nécessite l'élaboration d'un cahier des charges précis, dont sont chargés par le Conseil municipal, M. CHARLES Christian, Melle CHARLES Marie-Odile, M. DUCHESNE Bernard, M. LEPEE Eric.

## **IX) Questions diverses.**

1. Le maire propose de faire procéder à une réfection de la salle du conseil municipal, des sanitaires, et de la montée d'escalier.

2. Réfection du lavoir de Ménétreux : le Maire informe le Conseil municipal que l'enveloppe attribuée au canton de Semur en Auxois par le Conseil Général dans le cadre du Plan Patrimoine d'Insertion pour 2007, est déjà utilisée. Toutefois, le Conseil Général de la Côte d'Or peut également intervenir dans le cadre du programme « Patrimoine Rural Non Protégé ». Un état des travaux à entreprendre et de leur coût devra être établi.

Une réflexion est également à mener concernant le lavoir de Chevigny. Une prise de contact avec les propriétaires du bâtiment est envisagée. Le Maire rappelle que la commune souhaite uniquement valoriser le lavoir.

3. Travaux à Pont de Chevigny : le Maire informe le Conseil municipal qu'il rencontrera la DDE pour faire le point et effectuer une préétude des différents projets concernant la sécurité.

4. Le maire propose qu'une réflexion soit menée par chacun pour la plantation d'arbres et d'arbustes d'ornement dans les différents hameaux à l'automne prochain.

5. Extincteurs : les trois extincteurs nécessitent un contrôle urgent (retard de plusieurs années en la matière). Contact a été pris avec l'entreprise SICLI, le devis d'un montant de 230.94 € TTC a été renvoyé, signé par le maire, pour une remise en état de fonctionnement des extincteurs.

6. Ballon d'eau chaude d'un logement de Ménétreux : trois appels d'offre ont été envoyés, sans réponse actuellement. Ces travaux seront accompagnés de la pose d'un robinet d'arrêt plus accessible (incluse dans la demande de devis)

7. Entretien des logements communaux : l'ensemble des fenêtres, volets et portes extérieures doit être rénové (logements de Ménétreux). Pour le logement de Chevigny, un devis pour des volets bois ou PVC sera demandé. La demande d'un des locataires de Ménétreux pour un seuil béton est acceptée (la réalisation sera assurée par les agents verts).

8. Subventions et don.

Le Conseil après en avoir délibéré, dit ne pas pouvoir répondre à toutes les sollicitations et décide à l'unanimité de subventionner le Chenil de Jouvence à hauteur de 55 € et de faire don de 55 € à l'Amicale pour le don du sang de Semur. Une subvention de 40 € est accordée à l'Association Jean Zay par 9 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES membre du bureau de l'AZ)

- 9.** Cimetière : il est nécessaire que la commission composée de Mlle CHARLES, Mme TALLANDIER, M.DUCHESNE remette à jour le plan des concessions. Les allées du cimetière seront gravillonnées. Il faudra également régler le problème de l'évacuation de la terre et vérifier l'état du drain.
- 10.** Monument aux morts : il faut nettoyer le monument, repeindre les obus, installer des supports pour les drapeaux.
- 11.** Demande par M. FROIDUROT de la participation de la commune pour l'achat d'une buse : le conseil municipal décide de demander des précisions sur la situation de la buse et son utilité. S'il s'agit d'un accès à la propriété, c'est la délibération prise par le conseil en la matière qui s'applique.
- 12.** M.CHARLES Christian attire l'attention du Conseil municipal sur l'état de la dépendance de la maison LANIER. Contact sera pris avec les propriétaires.
- 13.** Courriers divers : le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal différents courriers (Curé de la paroisse, Association St Georges, Melle, Mme et M. Riboulet, Mme la déléguée FCPE, M. le Président de l'ASPA, Comité des Fêtes) et les réponses qui y seront apportées.
- 14.** A la demande de Mme TALLANDIER, il est rappelé que la remise des clefs de l'église à la mairie et à des délégués paroissiaux est de la responsabilité du curé de la paroisse. Mme TALLANDIER précise par ailleurs, qu'elle est en possession du trousseau resté introuvable depuis la fin des travaux de rénovation de l'église.
- 15.** Grippe aviaire : les communes doivent rappeler aux propriétaires de volatiles les règles sanitaires à respecter. Le recensement des personnes auxquelles un courrier sera adressé est dressé.
- 16.** Plan de transport scolaire 2007/2008 : une réunion aura lieu le mardi 27 mars à 10h30 à la mairie de Semur. Mme PERROT Claudine représentera la commune.
- 17.** Melle NY propose de lancer une réflexion sur un éventuel projet de salle des fêtes. Cette salle, ouverte à tous les habitants, pourrait faciliter un sentiment d'unité.
- 18.** 14 juillet 2007: une réflexion doit être menée sur l'animation proposée lors de cette journée par la commission des fêtes et cérémonies, composée de Mmes DUMONT, NY, TALLANDIER et M.DUCHESNE. Une première réunion se déroulera le mardi 3 avril à 20h30.

Le conseil suspend sa séance à 23h10.